



# INFOS PRATIQUES

*La formation  
tout au long de la vie*

Les formations proposées par le Centre Social du Chemillois sont ouvertes à toutes les personnes souhaitant se former :

## **A TITRE PRIVÉ :**

Vous êtes un particulier et vous avez envie d'apprendre une autre langue, de mieux gérer votre stress, de vous perfectionner en informatique, ... alors les fiches qui suivent pourront peut-être vous aider dans votre choix.

## **A TITRE PROFESSIONNEL :**

» Dans le cadre du Plan de Formation établi annuellement par et sous la responsabilité de votre employeur.

» Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) à votre initiative.

Depuis 2005, le Droit Individuel à la Formation peut permettre de se former, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Le DIF est un dispositif phare conclu par les partenaires sociaux et repris par deux lois de Mai 2004 et Octobre 2009.

Il constitue un capital d'heures (20h/an pour un temps plein et ce jusqu'à 120h), déterminant des droits à la formation dont le salarié peut disposer à son initiative, mais avec accord de son employeur.

En cas de départ de l'entreprise, ouvrant droit à indemnisation par Pôle Emploi, le DIF est « portable » au Pôle Emploi ou chez le nouvel employeur pendant 2 ans.

« Si je souhaite me former par le DIF, je dois en informer mon employeur et obtenir son accord. Quand l'employeur accepte le départ en DIF, il valide son choix par écrit et finance l'intégralité de mes frais de formation et maintient mon salaire.

Le DIF est réalisé en principe hors temps de travail : dans ce cas, je perçois, pour les heures de formation réalisées hors temps de travail une allocation de formation (50% de ma rémunération nette moyenne sur l'année écoulée). »

## **A TITRE DE BÉNÉVOLE ASSOCIATIF :**

Vous pouvez bénéficier de certaines de nos formations, prises en charge financièrement par votre association, sous réserve de son accord.

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

En téléphonant au  
02 41 30 50 55 ou sur  
notre site Internet :  
[www.centresocial-chemille.asso.fr](http://www.centresocial-chemille.asso.fr)

Les inscriptions sont  
enregistrées dans l'ordre de  
réception.

Pour les Plans de  
Formation et les D.I.F.,  
l'inscription définitive est  
subordonnée au retour de  
la convention signée.

## **CONVOCAION AU STAGE :**

Elle est adressée aux  
participants 2 semaines  
avant la date d'entrée.



CENTRE SOCIAL DU CHEMILLOIS

5 rue de la Gabardière  
49120 CHEMILLÉ

☎ 02 41 30 50 55  
☎ 02 41 30 06 63

✉ [infos@centresocial-chemille.asso.fr](mailto:infos@centresocial-chemille.asso.fr)  
🌐 [www.centresocial-chemille.asso.fr](http://www.centresocial-chemille.asso.fr)

N° d'agrément : 52490046649 - N° SIRET 32433429100014 - Code NAF 8899B - Association loi 1901 non assujettie à la TVA